

ASSOCIATION DOLAVELO

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013

Présents :

Membres du bureau : Annie Buchwalter, Vincent Cardinaux, Denis Comtet, Thierry Delacroix, Guy Dubled, Marie-Hélène Le Meur, Yves Panier, Michel Pourchet,
Elus : M. Card, Mme Nouvellon, conseillers municipaux
Mme Jeannet, représentant M. Sermier, député

Excusés : M. Wambst, M. le Commandant Spitz, M. Sermier, M. Barbier, M. Chalon, M. Triboulet, M. Gatinault

7 adhérents sont excusés, dont 5 qui donnent pouvoir. Un quorum de 20% des adhérents présents ou représentés, soit 17 personnes, est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse se tenir. 25 adhérents sont présents ou représentés, l'assemblée peut se tenir.

HISTORIQUE de l'association

Dolàvélo émane du collectif des usagers du vélo, créé par Isabelle Nouvellon et coordonné par Guy Dubled. Après 3 ans et demi d'existence, les membres ont décidé de créer une association qui a vu le jour le 15 mars 2012. Remerciements à Isabelle Nouvellon et Guy Dubled, ainsi qu'à tous les acteurs du Collectif.

L'assemblée générale débute à 20h30

1. Rapport Moral par Annie Buchwalter, présidente : cf PJ

2. Rapport d'activité par Annie Buchwalter, présidente : cf PJ

3. Rapport financier par Vincent Cardinaux, trésorier : cf PJ

4. Questions portant sur les 3 rapports

Raison du changement d'assurance? : Nous étions sur-assurés par la MAIF, pour un coût supérieur à celui que nous a proposé la MACIF pour des prestations plus adaptées.

5. Vote des trois rapports

Rapport moral : approuvé à l'unanimité

Rapport d'activité : approuvé à l'unanimité

Rapport financier : approuvé à l'unanimité

6. Autres votes

Cotisations

Le montant des cotisations pour personnes physiques reste inchangé.

Pour permettre l'adhésion de personnes morales suite à une demande de Transport 2000 (FNAUT), nous devons fixer le montant de la cotisation. Proposition : 15 €

Vote : accepté à l'unanimité moins 1 abstention

Tarif des séances de remise en selle

3 propositions : 1/ faire adhérer avant de participer aux séances

2/ gratuité sans condition

3/ participation symbolique de 1 ou 2 €

Développement des arguments pour chaque point de vue.

Vote : 18 voix pour la proposition 2

2 voix pour la proposition 3

5 voix pour la proposition 1

→ gratuité des séances.

M. Card évoque la possibilité d'utiliser le parcours existant à l'école Rockefeller. Une visite sera effectuée pour étudier la faisabilité.

7. Renouvellement du Conseil d'Administration (CA)

Renouvellement par 1/3.

A la constitution de l'association, il y avait 10 membres au CA ; 2 ont démissionné en cours d'année.

Michel Pourchet démissionne pour raison de santé mais tient à préciser qu'il restera actif au sein de l'association, en fonction de ses possibilités.

Yves Panier, trésorier, est démissionnaire et se représente Vote à l'unanimité en sa faveur.

Personne ne répond à l'appel à candidature.

Le CA comprend désormais 7 membres.

Annie Buchwalter remercie André Guiol, Laurence Picaud et Michel Pourchet pour leur travail au sein du CA.

8. Questions diverses

➤ Future zone 30 en centre ville : les cyclistes pourront-ils la fréquenter ?

Réponse de M. Card : la législation prévoit l'utilisation de plein droit dans les 2 sens, sauf arrêté municipal indiquant le contraire.

La circulation des vélos sera donc autorisée dans les 2 sens en zone 30, sauf endroits jugés dangereux, nommés dans la réglementation de la commune et dûment signalés.

➤ Le nombre des parkings à vélos est-il suffisant ?

Dolàvélo en a dénombré 35 au centre-ville; c'est en constante augmentation et de nouveaux équipements sont prévus.

➤ Possibilité de modifier les chicane de la passerelle des Poètes pour qu'elles soient plus pratiques à utiliser avec une charrette pour le transport d'enfants ou de bagages : il est suggéré de placer la chaîne plus haut, c'est a priori réalisable.

➤ Équipement en parkings à vélo des administrations qui ont vocation à recevoir du public.
Réponse : c'est du ressort des administrations concernées.

➤ Des habitants du centre ville proposent la conversion de locaux désaffectés en parkings à vélo pour pallier le manque de locaux à vélo dans les appartements. Réponse : les locaux désaffectés appartiennent à des personnes privées et ne peuvent être utilisés.

Légalement parlant, depuis 2012, toute nouvelle construction doit intégrer ce type de service ; pour les bâtiments construits antérieurement il n'y a pas d'obligation

L'assemblée générale se termine à 22h.

La soirée se termine par le verre de l'amitié offert par la municipalité.